

10/13 JURISANTE

31 janvier 2019



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE
CONSEILLER DE CONFIANCE

Point sur la réforme « Ma Santé 2022 »

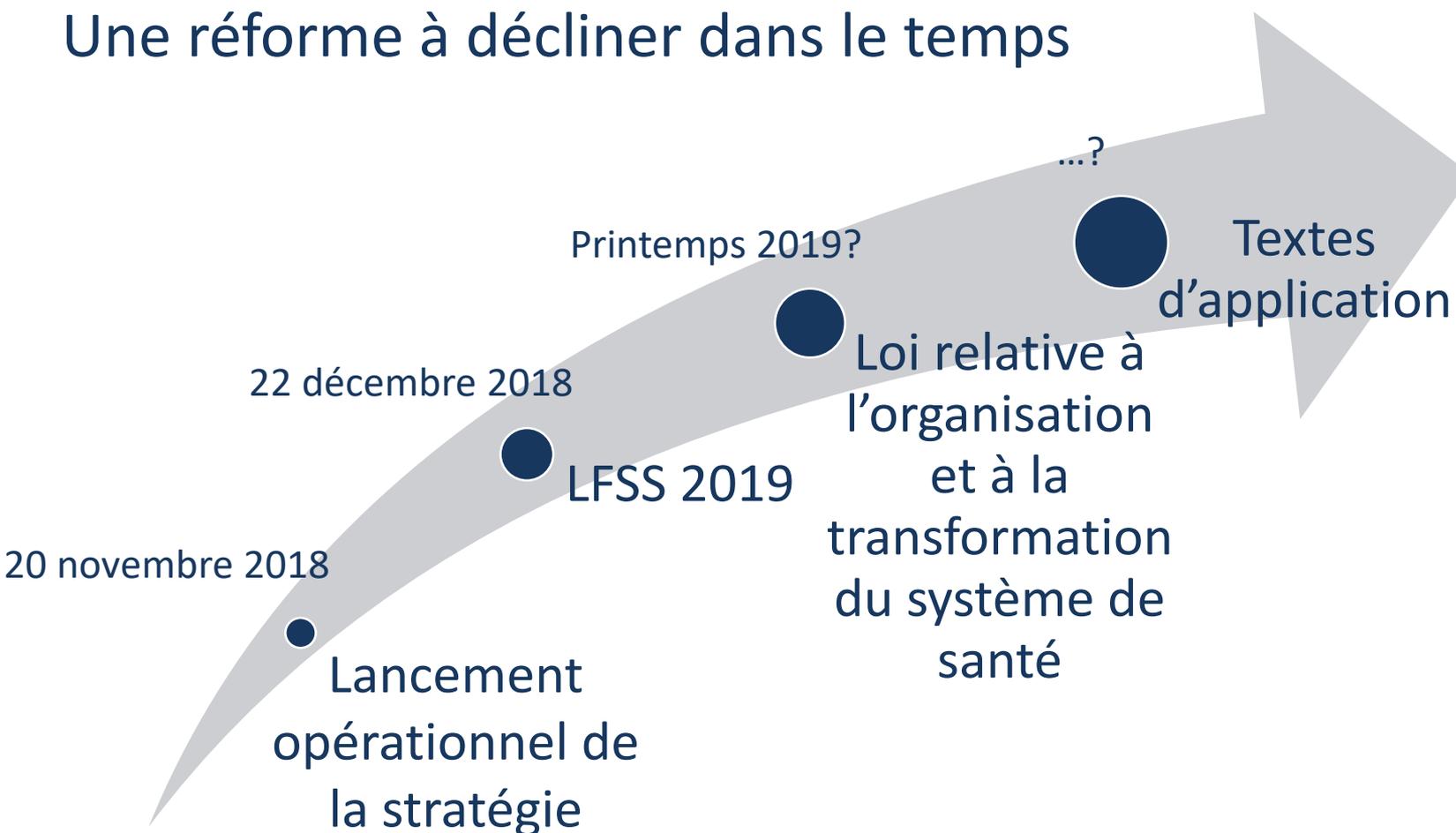
Aude CHARBONNEL, consultante au Centre de droit JuriSanté du CNEH

aude.charbonnel@cneh.fr

Brigitte de LARD-HUCHET, directrice du Centre de droit JuriSanté du CNEH

brigitte.delard@cneh.fr

Une réforme à décliner dans le temps





5 chantiers prioritaires

Qualité des soins
& pertinence des actes

Organisation territoriale

Modes de financement
et de régulation

Ressources humaines
et formation

Numérique

Point sur la réforme « Ma Santé 2022 »



Objectif: Dé-cloi-so-ner!



Point sur la réforme « Ma Santé 2022 »



Une offre de soins ●●●



Structurée

Parcours patient
Actions sur la qualité et la pertinence des soins



Soutenue

Financement au forfait
Financement à la qualité
Dotations à venir



Encadrée

Ouverture des GHT
Réforme des autorisations
Hôpitaux de proximité
Projets de santé territoriaux
Transformation de la gouvernance hospitalière



Incarnée

Patient expert
CPTS
Médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital
Assistants médicaux
IDE pratiques avancées
Mesures en faveur des paramédicaux



Outillée

Espace numérique de santé
e-prescription
Télémédecine
Evolution des formations médicales et paramédicales
Réforme du statut des médecins à l'hôpital

Point sur la réforme « Ma Santé 2022 »



Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé :

23 articles répartis en 4 titres

◆ Décloisonner les parcours de formation et les carrières des professionnels de santé

Titre Ier

Titre II

◆ Créer un collectif de soins au service des patients et mieux structurer l'offre de soins dans les territoires

◆ Développer l'ambition numérique en santé

Titre III

Titre IV

◆ Mesures diverses

Ce qui ne figure pas dans le projet de loi:

- La création de parcours de soins (guides de prise en charge pour certaines pathologies chroniques)
- La mesure systématique d'indicateurs d'efficacité clinique et d'expérience patient
- Le financement à la qualité
- Les dispositifs de mesure de la satisfaction patient
- Les conditions techniques des activités de soins autorisées
- Les évolutions de la gouvernance hospitalière
- Les mesures concernant les professions paramédicales

 *Ces mesures devraient donc faire l'objet de décrets*

Actualité au
29.01.19

RAPPORT

Task Force « Réforme du Financement du système de santé »

Réformes des modes de financement et de régulation

→ **Vers un modèle de paiement combiné**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/sante/article/rapport-reforme-des-modes-de-financement-et-de-regulation>

FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

🎯 3 objectifs

L'adaptation des modes de financements appliqués à l'hôpital prendra plusieurs formes :

→ **RÉDUCTION PROGRESSIVE** jusqu'à 50% des paiements liés strictement à l'activité ;

→ **INTRODUCTION DE MODALITÉS INNOVANTES DE RÉMUNÉRATION** des établissements pour tous les secteurs (qualité, forfait annuel, paiement groupé, dotation populationnelle par exemple) ;

→ **INTRODUCTION DE CES NOUVELLES MODALITÉS DE FINANCEMENT** adaptées à chaque secteur d'activité.

2022			
50 % Activité	15 % Forfait / socle / suivi	12 % Dotation populationnelle	
		7 % Liste en sus	4 % Paiement Groupé
	10 % Migac	2 % Ifaq	

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dicom_financement_ma_sante__les_fiches_vdef.pdf



Coup de projecteur sur les CPTS

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

- Créées par la loi de modernisation du système de santé de 2016, les CPTS constituent un espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé de ville autour d'une population donnée

Objectif: 1000 CPTS à l'horizon 2022

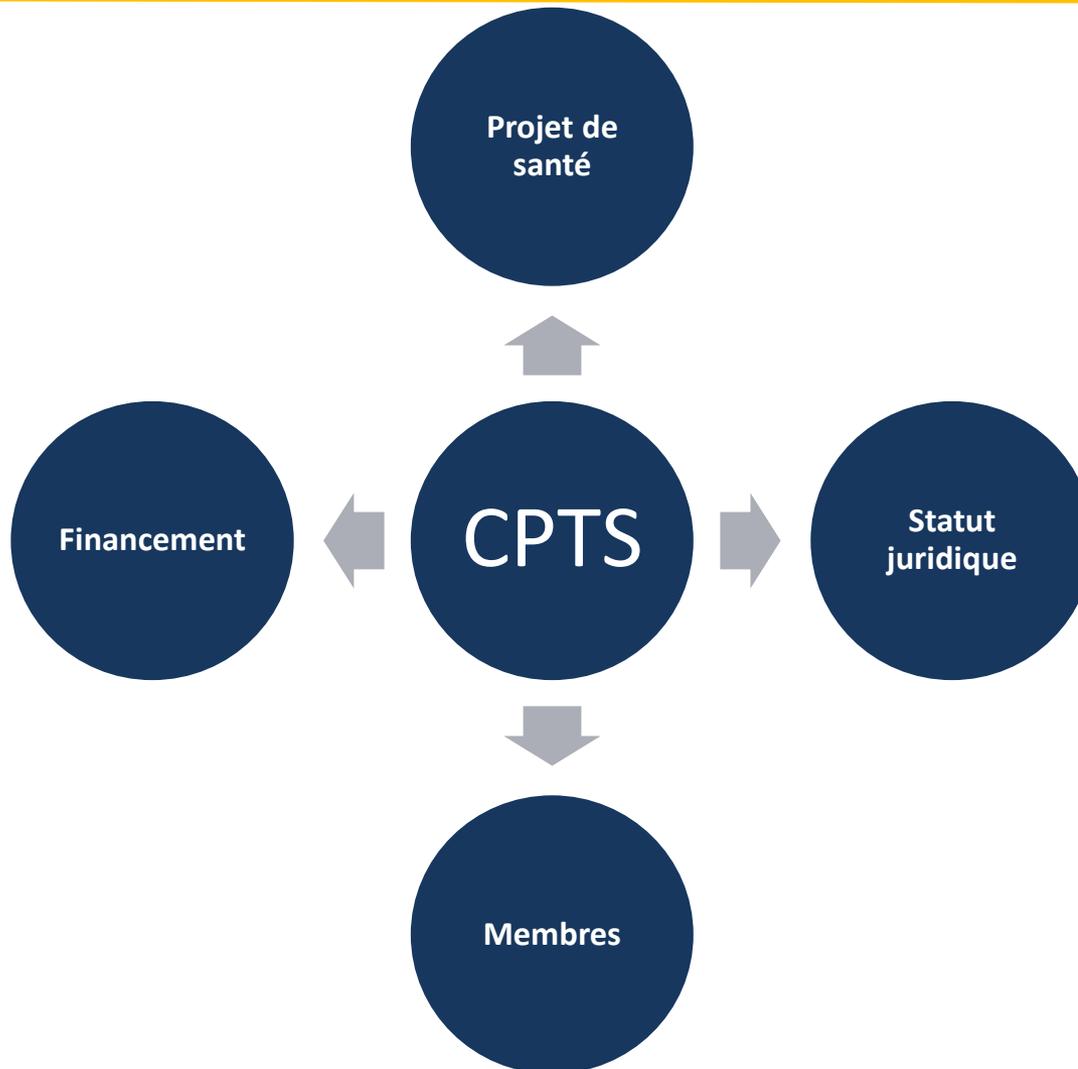


Art. L1434-12 du CSP



Rapport IGAS, « Déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé - Appui à la DGOS », août 2018

Point sur la réforme « Ma Santé 2022 »





CPTS et établissements de santé



Quelle place l'hôpital peut prendre dans ce dispositif?

Membre ou partenaire?

Quels impacts
(financement, développement des filières, ...)?

Pour aller plus loin...

Une journée d'échanges et de réflexions pour se préparer!



OBJECTIFS

- › Identifier les principales évolutions organisationnelles à venir
- › Comprendre les impacts de la réforme sur la stratégie hospitalière
- › Anticiper les évolutions au plan pratique



Rdv le 14 février 2019
ou le 21 mars 2019 en INTER
ou en INTRA dans votre
établissement